

Les Nouvelles de



Numéro 95

Parution trimestrielle

Janvier 2024



Le mot du Maire

En ce début d'année 2024, je vous présente, au nom du Conseil Municipal, mes vœux de santé, de bonheur, de réussite pour chacun de vos projets et surtout des vœux de tolérance, de compréhension et de paix pour que chacun d'entre nous retrouve la sérénité dans ce monde bouleversé. Les guerres qu'elles soient en Ukraine, au Proche-Orient ou dans d'autres parties du monde affectent les populations vivant dans ces théâtres de conflits et ont des répercussions sur nos habitudes de vie.

L'inflation que nous connaissons, en est la principale conséquence, elle engendre les crises et les tensions sociales que nous connaissons. La hausse des prix qu'elle soit alimentaire, énergétique ou autres, doit nous faire prendre conscience de notre vulnérabilité face à une mondialisation galopante. Le productivisme à outrance appauvri nos ressources, la précarité s'amplifie, les habitants des pays les plus pauvres faute de ressources ou bien chasser de leurs terres par de grandes multinationales engendrent des migrations que l'on ne peut que constater.

Pour amplifier cela, nous devons faire face aux dérèglements climatiques qui se font de plus en plus prégnants sur le territoire national. Le vœu que j'exprimerai pour ce début d'année, serait de retrouver un monde plus respectueux, citoyen, engagé et plus vertueux afin d'assurer l'avenir de nos enfants et des générations futures.

Des habitants, voir même des élus pensent bien souvent que notre communauté de communes est une instance éloignée des préoccupations quotidiennes et qu'elle apporte peu de services

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

[https://www.facebook.co](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

www.lanrigan.fr

Permanence du
Maire :

1^{er} samedi du mois
9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire	1
CR conseil municipal du 16/11/2023	3
CR conseil municipal du 12/12/2023	4
Infos Diverses	6
Lanri'Gallo	10

Évènements à

venir

17 FEVRIER

Soirée Jambon à l'Os

23 FEVRIER

Concours de Belote

15 MARS

Soirée « Greffage »

aux habitants dans les communes. La Communauté de Communes Bretagne Romantique a mis en place des services sur notre commune dont nous ne nous emparons pas. Pour cela, je donnerai deux exemples de services qui ne fonctionnent pas sur notre commune.

Les navettes estivales défendues par l'ancien Maire pour qu'il y ait un arrêt à Lanrigan, a vu 0 passer l'an dernier, le relais des bibliothèques où 2 bénévoles laissaient de ne voir que une à deux personnes un samedi sur deux ont décidé d'arrêter. Ces services ont un coût et s'ils ne fonctionnent pas, vont être appelés à disparaître. Il serait dommageable pour notre commune de perdre des services, surtout quand notre société déplore la perte des services publics dans nos territoires ruraux.

D'autres services sont à la disposition de la collectivité pour nos habitants : l'entretien de la voirie hors agglomération, des canalisations d'eau potable, la mise en place de la fibre optique et les services aux personnes dans la commune pôle de Combourg, tel que la maison France Service, le SIG (Service Info Jeunesse), le transport scolaire vers les sites communautaires ou bien les dotations numériques dans les écoles. Courant mars, un projet de passage du Solidaribus est proposé aux habitants de l'Est de la Bretagne Romantique. Les services proposés sont un soutien aux démarches simples, à une écoute et un accueil convivial mais aussi à des aides multiples. Pour Lanrigan, un passage sur rendez-vous serait possible soit au domicile ou dans la salle de Conseil Municipal. Une communication sera faite quelques jours auparavant afin que ce nouveau service pour notre commune soit opérationnel.

La prochaine campagne de contrôle des assainissements non-collectifs débutera pendant ce premier trimestre. Les filières d'assainissement qui n'ont pas été contrôlées depuis 2013, sont concernées. Vous recevrez prochainement un courrier de rendez-vous et je vous demande de réserver au technicien le meilleur accueil pour qu'il puisse faire son travail dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Sébastien DELABROISE.



Meilleurs
VOEUX

Conseil Municipal du 16 Novembre 2023

Salle Polyvalente : versement d'arrhes lors des réservations

Compte tenu d'un nombre important d'annulation de dernières minutes le conseil municipal décide de fixer le montant des arrhes à hauteur de 30% du montant de la location. Le remboursement sera possible uniquement sur justificatif au moins 8 jours avant le 1^{er} jour de location.

Salle Polyvalente : modification du règlement intérieur (frais de remise en état du parquet)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire une nouvelle clause au règlement intérieur de la salle communale.

Clause à inscrire : « En cas de lessivage du parquet par les utilisateurs, des frais de remise en état seront facturés 100 €. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, d'inscrire cette nouvelle clause au règlement intérieur, et de fixer à 100 € le montant qui sera facturé en cas de non-respect de cette présente clause.

Devis busage

Concomitant aux travaux de la nouvelle rampe d'accès à l'église et suite à des intempéries conséquentes entraînant une dérive importante des eaux devant la mairie, des travaux de busage sont nécessaires au cimetière et au niveau de la route de la chapelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ETS Coubolic-Robinard TP pour un montant total de 3 036,45 € HT ; autorise également Monsieur le Maire à signer les devis, et à solliciter auprès de la Communauté de communes Bretagne Romantique, le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes.

Conseil Municipal du 12 Décembre 2023

Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

Comme les années passées, la commune a sollicité la communauté de communes pour une aide de 305€ au titre du soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes. Cette aide sera reversée au Comité des Fêtes « Journée du Patrimoine – Manifestation dans le parc du Château de Lanrigan » qui a eu lieu en septembre 2023.

Résiliation du pacte d'associés initial de la société « Lanrigan dans l'vent », adhésion au nouveau pacte d'associés et révision des statuts de la Société dans le cadre de l'entrée de nouveaux actionnaires

Mr le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu à propos dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et aux votes relatifs aux actes ci-annexés.

En conséquence de quoi, Messieurs Thierry GENU, Marc HAMON, Christophe LAVOLLEE, et Madame Magali COUVERT, à la lecture de l'ordre du jour et de la note de synthèse, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, se sont excusés de leurs absences auprès du conseil municipal. Ils n'ont donc pas donné leur avis, et n'ont pas pris part à la présentation, aux débats ni aux délibérations concernant les projets d'actes annexés.

Avant de traiter ce point du jour, l'ensemble des membres du conseil municipal se conforme à l'article L.2131-11 du CGCT, mais désapprouve le fait que Mme Magali COUVERT, M. Marc HAMON, M. Thierry GENU et M. Christophe LAVOLLEE ne puissent pas prendre part aux débats et aux votes (absents excusés à la lecture de l'ordre du jour et de la note de synthèse). Les membres du conseil rappellent en effet que le projet est d'intérêt général et qu'il n'y a jamais eu dans l'équipe municipale, la volonté de faire prévaloir un quelconque intérêt privé sur cet intérêt général.

Il est rappelé que la commune a souhaité participer activement à un projet de parc éolien, compte-tenu du potentiel de son territoire, ses élus se sont impliqués et ont collaboré activement avec ENERG'IV afin notamment de créer une société de projet dédiée au développement, à la construction et à l'exploitation du parc éolien.

Ainsi, par une délibération du 20 mai 2021, confirmée ce jour par le conseil municipal, la commune a approuvé l'entrée de la commune au capital de la SAS « Lanrigan Dans l'Vent » (la « Société ») au côté de la SEML ENERG'IV, de la société ENERCOOP BRETAGNE et de la société ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT.

La société a été créée en septembre 2021. Outre les statuts de la Société, les associés fondateurs ont signé un pacte d'associés pour encadrer leurs relations et les modalités de gouvernance de la Société.

La délibération du 20 mai 2021 informait par ailleurs le conseil municipal de la sélection future, par la Société, d'un développeur en capacité d'assurer la conduite du projet.

La procédure de sélection s'est déroulée à l'automne 2021 et à son issue les associés fondateurs de la Société :

- Ont retenu la société VENSOLAIR, filiale de CN' AIR, elle-même filiale à 100 % de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), pour le développement du projet ;
- Ont convenu d'ouvrir le capital de la SAS « Lanrigan Dans l'Vent » à la société CN' AIR.

La Société a par ailleurs convenu d'ouvrir dans le même temps, son capital à la SCIC-SAS La Coopérative des Survoltés, société regroupant des citoyens (les « **Survoltés** »).

Il a été convenu que la société CN' AIR et la société Les Survoltés deviennent associés de la Société à l'occasion d'une augmentation de capital de la Société.

Depuis, des discussions ont eu lieu entre les associés fondateurs, la société CN' AIR et la société les Survoltés, afin d'adapter les statuts et le pacte d'associés compte tenu de la nouvelle répartition du capital à venir, ici détaillée :

Colleges	Acteurs citoyens				Acteurs territoriaux			Developpeur		TOTALX
	Actionnaires	Enercoop	EPI/EnRCIT	Citoyens (les Survoltés)	Total	Energ'IV	Commune	Total	CN' AIR	
Total d'actions détenues	125	125	200	450	225	225	450	450	450	1 350
Part d'actions détenues	9,26%	9,26%	14,81%	33,33%	16,67%	16,67%	33,34%	33,33%	33,33%	100,00%

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications.

Zone d'accélération des énergies renouvelables

L'article 15 de loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) avant le 31 décembre 2023. Cette loi donne la possibilité aux Communes de définir les zones où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biogaz, géothermie etc.).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de définir comme zone d'accélération, la zone d'implantation potentielle du projet éolien en cours de développement.

Après concertation du public par différents moyens (Affichage en mairie du 5 au 12 décembre 2023, Publication sur le site internet et sur la page Facebook de la commune le 5 décembre 2023), il en est ressorti : zéro avis reçus par mail, zéro avis reçus sur le registre tenu en Mairie, seize vues sur le site internet et quatre consultations en mairie.

Suite au recueil d'avis énoncés, le Conseil municipal approuve la zone d'accélération des énergies renouvelables décrite.

Retour en Images sur la vie à Lanrigan en

2023

Janvier

1ers vœux de Mr Le Maire



Mars

Soirée Choucroute
organisée par le Comité des Fêtes



Mai

Fête communale

Juin

Concert dans l'église



Repas des Aînés



Juillet



Retrouvailles des Classes 2

AOÛT

Les 100 ans de notre doyenne Lanriganaise



Septembre

Retrouvailles des classes 3

Soirée musicale fête du Patrimoine dans le parc du château



Sortie « Tête de Veau » au Restaurant de la Drolonnerie



Octobre



Ramassage et Soirée Châtaignes à l'harassoire



Novembre

Soirée Au Cabaret Moustache



Lanri' Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

*I vao mieûs vaer un chien enraigé qu'une belle journe au mois d'
janvië*

Il faut mieux voir un chien enragé qu'une belle journée au mois de janvier
(il est moins risqué de croiser un chien enragé qu'une saison trop perturbée)



A vos Agendas !

<p>Samedi 17 février</p>	<p>Soirée Jambon à l'os à 19h à la Salle André Leray Inscriptions avant le 10 février chez L. HAREL - tarif 15€</p>	
<p>Vendredi 23 février</p>		<p>Concours de Belote à partir de 14h salle André Leray organisé par les Z'Amuzous</p>
<p>Vendredi 15 mars</p>	<p>Soirée « Greffage » à partir de 20h à la salle André Leray Organisé par les Z'Amuzous. Pour les personnes souhaitant repartir avec un arbre greffé, s'inscrire auprès d'Annick Hamon au 02.99.73.04.57 ou 06.89.18.40.77 <u>avant le 1^{er} février</u></p>	

Recensement citoyen JDC

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*.

S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Solidaribus

Le Secours populaire de l'Ille-et-Vilaine sort de ses structures habituelles et vient à votre rencontre pour proposer une permanence d'accueil et de solidarité mobile. Grâce à ce camion aménagé, les bénévoles peuvent aller à la rencontre des personnes en difficulté, dans les communes rurales.

Une Aide Alimentaire mais pas que ...



Le Solidaribus arrive sur le territoire Est de Combourg à compter du 15 mars 2024. Il passera 1 jeudi toutes les 4 semaines en point fixe sur St Léger des Prés ou sur rdv individuel pour les habitants de la Commune de Lanrigan !

Contact : 02 90 02 89 83 ou sur le site internet www.spf35.org



3^{ème} édition du Forum jeunesse
« Trouve ton job et des informations jeunesse »

Votre jeune (à partir de 16 ans) cherche un stage ou un job pour cet été ?

Rendez-vous le 17 février au forum jeunesse de la Bretagne romantique :

- De nombreuses offres professionnelles : animation (accueils de loisirs), hôtellerie, restauration, tourisme et loisirs, service d'aide à la personne, industrie, ...
- Des jobs proposés par des agences d'Intérim.
- Un atelier collectif d'une heure (de 11h à 12h) sur la saisonnalité des emplois en agriculture (inscription conseillée)

Penser à apporter son CV 📄

..... Forum jeunesse

SAMEDI 17 FÉVRIER 2024

DINGÉ 9h30 - 13h

Salle polyvalente - rue de Tanouarn

Pratique!
NAVETTES GRATUITES
pour se rendre
au forum
(sur réservation)

3^{ème} édition!

Trouve Ton job!

ET DES INFOS JEUNESSE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

infojeunes
EXPLORER LES POSSIBLES



REPRISE DES VENTES DE (LOMBRI) COMPOSTEURS

Vous souhaitez trier vos biodéchets ? Ne manquez pas les ventes de composteurs à prix subventionnés! **Sur réservation et uniquement destinées aux habitants** du territoire Valcobreizh, les ventes sont de retour dès le mois de mars et jusqu'à début juillet. **Plusieurs modèles en bois** sont proposés. Si vous souhaitez composter en intérieur, le SMICTOM propose également un **modèle de lombricomposteur** (en plusieurs coloris, fourni avec les lombrics et une formation gratuite). **Pour obtenir un composteur, il faut réserver en ligne** sur www.valcobreizh.fr. Pour le lombricomposteur, **la réservation se fait par mail à prevention@valcobreizh.fr**.

Le planning des ventes, les tarifs et les modalités sont consultables sur www.valcobreizh.fr.

Profitez de l'aide à l'achat d'un broyeur

Vous souhaitez broyer vos déchets verts directement chez vous ? Le SMICTOM peut vous accompagner dans votre projet avec une aide financière à l'achat d'un broyeur. Cette aide s'adresse uniquement aux particuliers du territoire Valcobreizh. Les broyeurs concernés par cette mesure sont les broyeurs électriques et thermiques conformes aux normes européennes. Le matériel d'occasion peut également faire l'objet d'une aide dans le cas où une facture peut être émise.

L'aide est fixée ainsi :

10% du prix d'achat TTC pour un foyer seul (aide plafonnée à 50 € TTC),
20% du prix d'achat TTC pour un groupement de 2 foyers (aide plafonnée à 100 € TTC),
30% du prix d'achat TTC pour un groupement de 3 foyers (aide plafonnée à 150 € TTC)
et ainsi de suite jusqu'à **100 % du prix d'achat TTC pour un groupement de 10 foyers et plus** (aide plafonnée à 500 € TTC).

Pour connaître les modalités en détail et faire votre demande, rendez-vous sur le site internet du SMICTOM :

<https://www.valcobreizh.fr/aide-broyeur-1/>

Et vous, vous mettez quoi dans votre assiette ? Une enquête aux habitants sur l'alimentation en Bretagne romantique

PROJET

AGRICOLE & ALIMENTAIRE

Notre recette pour une alimentation locale en Bretagne romantique



ENQUÊTE Habitants

Du 04 janvier au 18 février 2024

QUELLES SONT VOS HABITUDES ALIMENTAIRES ?



Je participe !

● En scannant le QR code :



<https://forms.office.com/e/PSr6CDEdPe>

● En allant sur le site bretagneromantique.fr sur l'actu «Enquête»

- 10 minutes suffisent !
- 1 seule réponse par foyer
- Anonyme

Merci de votre contribution !

bretagneromantique.fr



François
pour
LE MINISTRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Observatoire régional
de l'alimentaire, des terroirs,
de l'élevage et des conditions

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERritoIRES
USAGES
SÉLECTION



ars
Agences Régionales de Santé





Mairie de Lanrigan
14h-17h
mardi - vendredi
02 99 73 01 85
mairiedelanrigan@orange.fr